

DEC152290DAJ

Décision portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la lettre de mission adressée par le président en date du 21 octobre 2015 ;

Considérant que la mise en œuvre de la mission de valorisation de l'organisme s'appuie sur des entités relevant des deux directions générales déléguées ainsi que sur des filiales et participations nationale et territoriales ; que la réalisation des objectifs fixés dans le « plan d'action valorisation » suppose une mobilisation de l'ensemble des services concernés et une coordination de l'action à tout niveau dans ce domaine ; qu'il y a lieu, en conséquence de confier ces missions transversales à un délégué général à la valorisation, placé sous l'autorité directe du président ;

Considérant que la réalisation de ces missions suppose que la direction de l'innovation et des relations avec les entreprises, laquelle relève par ailleurs de la direction générale déléguée à la science, soit placée sous l'autorité du délégué général, tout comme, sur un plan fonctionnel, le réseau des services partenariat et valorisation des délégations régionales ; qu'il en va de même, dans le champ de ses missions de délégué général, de la direction des affaires juridiques, laquelle relève de la direction générale déléguée aux ressources ; que le délégué général bénéficiera, plus généralement, de l'entier concours de toutes les entités du CNRS impliquées dans le processus de valorisation ;

Considérant qu'il est nécessaire de garantir la bonne articulation des stratégies nationale et territoriales de valorisation ; qu'il y a lieu, en conséquent, de confier au délégué général la coordination de l'action des représentants du CNRS dans les diverses entités dotées de la personnalité morale engagées dans des actions de valorisation, au plan national comme au plan territorial, avec l'appui de la cellule des participations ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

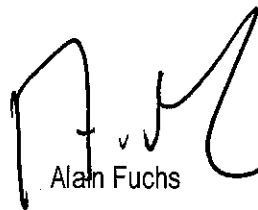
T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DECIDE :

Art. 1^{er} – M. Nicolas Castoldi, administrateur du Sénat, est nommé Délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 octobre 2015



Alain Fuchs